

COMMENT SE RENDRE À LA DÉLÉGATION ?

La Délégation est située au cœur du quartier européen.

En métro, depuis la gare du Midi :

- Ligne 2 (Simonis) ou 6 (Elisabeth), changer à Arts-Loi puis ligne 1 (Stockel) ou 5 (Hermann-Debroux), arrêt Schuman

Depuis l'aéroport Bruxelles international (Zaventem) :

- En train : ligne Brussels Airport Express, arrêt Gare centrale, puis ligne 1 (Stockel) ou 5 (Hermann-Debroux), arrêt Schuman
- En bus : ligne 12 express, arrêt Schuman



DÉLÉGATION PERMANENTE
BRETAGNE/EUROPE

BERLAIMONT
COMMISSION EUROPÉENNE



PARLEMENT
EUROPÉEN

COMITÉ DES RÉGIONS

COMMENT CONTACTER LA DÉLÉGATION ?

Délégation permanente Bretagne/Europe
14, rond-point Schuman
1040 Bruxelles

Députée permanente : Aude Körfer

Assistante : Isabelle Koninckx

Tél. : + 00 32 (0)2 282 61 90

Mail : delegation.bruxelles@region-bretagne.fr

POUR TOUT SAVOIR SUR LA BRETAGNE
& L'EUROPE

www.bretagne.bzh
rubrique Europe & international



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283 avenue du Général Patton - CS 21101
35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10
twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH
283 bali ar Jeneral Patton - CS 21101
35 711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10
twitter.com/regionbretagne
www.rannvro-breizh.bzh



• EUROPE •



DÉLÉGATION PERMANENTE
BRETAGNE/EUROPE :
représenter et promouvoir
les intérêts bretons à Bruxelles

DILEURIEREZH-PAD
BREIZH/EUROPA :
dileuriañ ha brudañ
lazioù Breizh e Brusel

Avril 2015 - Impression sur papier 100% recyclé - Atelier de reprographie Région Bretagne



Portée par la conviction européenne de son exécutif, la Délégation permanente Bretagne/Europe incarne la volonté de la Région d'affirmer la présence de la Bretagne auprès des institutions européennes et de défendre son identité culturelle, en particulier la diversité linguistique.



LA DÉLÉGATION PERMANENTE BRETAGNE/EUROPE : UN SOUTIEN AUX INTÉRÊTS BRETONS

La Délégation permanente Bretagne/Europe a été créée en octobre 2006 à l'initiative du Conseil régional de Bretagne. Composée d'une déléguée permanente et d'une assistante, elle s'appuie sur une équipe de six chargés de mission commune aux Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, regroupée au sein de l'Espace Interrégional Européen. Ils assurent une veille et un suivi de l'actualité européenne en lien avec ces territoires.

SES MISSIONS

- **Représenter les intérêts de la Bretagne auprès des institutions européennes** : Commission, Parlement, Comité des Régions, Comité économique et social, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.
- **Accueillir les élus des collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques bretons** pour faire valoir leurs intérêts et appuyer leurs démarches dans des actions de lobbying.
- **Contribuer à l'élaboration des positions de la Bretagne** sur les politiques européennes.
- **Informers la Région sur les politiques européennes** ayant un impact sur le développement économique, social et territorial de la Bretagne.
- **Aider au montage de dossiers européens.**
- **Promouvoir l'identité culturelle bretonne** au sein du réseau pour la promotion de la diversité linguistique.



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

En appui des élus et des services du Conseil régional, la Délégation Bretagne/Europe œuvre pour la défense des intérêts de la Bretagne auprès des institutions européennes. Elle permet à la Région de mener de nombreuses actions à Bruxelles et d'influer sur les décisions.

- **Négociation des fonds européens** : la Région a participé aux négociations pour les différentes programmations des fonds européens, afin notamment de favoriser le soutien financier de l'Europe aux grands projets structurants pour la Bretagne tels que Bretagne Grande Vitesse, le projet d'aménagement du port de Brest, Bretagne Haut Débit...
- **Valorisation des politiques régionales** : la Délégation organise les interventions des représentants régionaux venus présenter les politiques innovantes menées en Région comme la Glaz-économie (la nouvelle stratégie économique de la Bretagne), la politique Energies Marines Renouvelables, la Charte pour la jeunesse...
- **Lobbying sur la PAC et la PCP** : la Région Bretagne fait valoir à Bruxelles ses positions, souvent en coopération avec d'autres régions européennes, dans les domaines majeurs de son économie que sont, entre autres l'agriculture et la pêche. Elle a par exemple défendu sa vision pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture plus durables, et pour le soutien à l'ensemble des filières bretonnes de production animale dans le cadre de la PAC.
- **Coopération entre les régions maritimes** : membre de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), la Bretagne œuvre pour la promotion de la dimension maritime de l'Europe et un développement plus équilibré du territoire européen, autour de thématiques telles que l'environnement, les transports ou la sécurité maritime.

